

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/12/2013

Délibération n° D-2013-577

Conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le
Syndicat des Eaux du Vivier et la Ville de Niort pour les
opérations soumises à PVR - Avenants n°1

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

Direction Espaces Publics

**Conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre
le Syndicat des Eaux du Vivier et la Ville de Niort
pour les opérations soumises à PVR - Avenants n°1**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'institution de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR), le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) a transféré sa compétence « eau potable » à la Ville de Niort qui réalise les aménagements. Des conventions ont été signées entre les 2 parties pour acter les dispositions techniques et financières inhérentes à la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable.

Or, ces conventions ne précisant pas les modalités de reversement au SEV des participations perçues par la Ville de Niort pour les terrains assujettis, il est donc nécessaire de formaliser, par avenant, le cadre dans lequel la part du coût des travaux d'adduction d'eau sera reversée.

Les opérations énoncées ci-dessous ont donné lieu à des conventions pour lesquelles il est nécessaire de conclure un avenant :

- boulevard Baudelaire
- impasse des Gardénias et chemin du chant des Alouettes
- rues Renan, Diderot et Aéroport Moie
- rues Maurice Caillard/Fief Joly
- impasse Angéline Faity et rue des Près du Pairés
- rues Pommères/Chaintre Brûlée, Dixième, Léautaud et St Hermine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat des Eaux du Vivier pour les opérations soumises à PVR suivantes :
 - boulevard Baudelaire
 - impasse des Gardénias et chemin du chant des Alouettes
 - rues Renan, Diderot et Aéroport Moie
 - rues Maurice Caillard/Fief Joly
 - impasse Angéline Faity et rue des Près du Pairés
 - rues Pommères/Chaintre Brûlée, Dixième, Léautaud et St Hermine.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD